

Procès-verbal de séance

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt le trente septembre à 19h00, le conseil municipal, convoqué le 22 septembre 2020, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes communale (*Covid 19 – Mesures de distanciation*), sous la présidence de M. Alain LAMBERT, Maire.

<p>PRESENTS : Sabrine ARTERO, Laetitia BAILLY, Alain BRANTUS, Lydie DELMOTTE, Philippe GUICHARD, Isabelle KIT, Alain LAMBERT, Ghislaine LANOIR, Vincent MOSSAZ, Philippe RAMAYE, Dominique REY, Thomas WIART</p> <p>EXCUSES : Pauline BRACONNIER (pouvoir à S. Artero), Magali CHERRARED (pouvoir à A. Lambert), Maurice TRUCK (pouvoir à P. Guichard)</p> <p>ABSENTS :</p>	<p>Nombres de membres :</p> <p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 12</p> <p>Votants : 15</p>
--	--

Lydie Delmotte est nommée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de séance du 15 juillet 2020, à l'unanimité.

Lancement de l'opération Octobre rose : chaque conseiller porte ce soir un tee-shirt rose.

Délibération n° 2020/09/36

Intercommunalité. Projet de gouvernance entre la Communauté de Communes Usse et Rhône et ses communes membres – Avis préalable

La loi «Engagement et Proximité» du 27 décembre 2019 vise à revaloriser la commune et la remettre au cœur de la démocratie locale. C'est dans cette perspective que cette loi a introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les EPCI à fiscalité propre et leurs communes membres. Ce pacte permet aux élus de s'accorder, dès le début de leur mandat, sur le fonctionnement quotidien de leur EPCI.

Lors de sa séance du 23 juillet 2020, le conseil communautaire de la CCUR a décidé, à l'issue d'un débat, d'élaborer un pacte de gouvernance. Un projet de pacte de gouvernance a ainsi été élaboré de manière concertée. Conformément à la loi, ce projet doit recueillir l'avis du conseil municipal de chacune des communes membres avant d'être adopté par le conseil communautaire.

Le conseil municipal est invité à émettre un avis sur le projet de pacte de gouvernance qui lui a été adressé avec la convocation de cette séance.

Avis favorable à l'unanimité

19h30 Arrivée de M. Thomas WIART, absent en début de séance

Délibération n° 2020/09/37

Intercommunalité. Nomination des membres des commissions thématiques de la Communauté de Communes Usse et Rhône

Le Pacte de gouvernance de la CC Usse et Rhône (voir point précédent) prévoit que chaque commune membre propose un élu membre du conseil municipal à chaque commission. Etant précisé que le vice-président, s'il est membre du conseil municipal de la commune, n'est pas comptabilisé et donc qu'un autre élu peut être nommé.

Monsieur le Maire propose à chaque conseiller municipal d'intégrer une commission thématique au sein de la CCUR

Commissions	Grandes lignes des actions menées	Conseiller municipal associé
Administration générale et ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Statuts, fonctionnement • Gestion, carrières • Formations • Gestion des ressources humaines 	/
Finances – Comptabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des budgets • Fiscalité • Services comptables • Programmation budgétaire 	/
Urbanisme – Aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • SCoT Usses et Rhône • Évaluations et évolutions des documents d’urbanisme • Habitat – logement 	Philippe RAMAYE
Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des zones d’activités • Aménagement des ZAE • Promotion économique • Soutien aux entreprises 	/
Mobilité et transports	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des mobilités • Véloroutes • Transports scolaires • Léman express 	Dominique REY
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte et gestion des déchets, déchetteries • Contrat de Territoire • PCAET • Actions environnements 	Thomas WIART
Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • Stations d’épuration • Projets d’investissement • Maintenance et gestion • Mise en conformité 	Vincent MOSSAZ
Communication – Évènements	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer les évènements • Inaugurations • Sites internet, intranet • Bulletins communautaires • Articles presse, etc. 	/
Bâtiments – Travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des travaux • Gestion des bâtiments • Entretien, fonctionnement, service 	/
Social, Enfance, Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des multi-accueils • Politique des centres de loisirs • Maisons de santé • CIAS – EHPAD 	Philippe GUICHARD

Unanimité

Forêt communale. Coupes de bois pour l’année 2021 – Point ajourné

Le plan d’aménagement forestier établi en 2012 pour la période 2012-2031 prévoit un volume important de bois, ce qui peut s’avérer difficile à mettre en œuvre par des particuliers affouagistes.

Monsieur le Maire rappelle les objectifs premiers de ces coupes de bois ;

- permettre la croissance des arbres dits d’avenir
- assurer le renouvellement du peuplement

Les produits à exploiter sont des taillis et petites futaies, marqués au préalable par l’ONF.

Parcelles prévues en 2021	Volume Présumé	Surface de la coupe	Mode de commercialisation
10	66 m ³	1,53 ha	A définir
11	160 m ³	2,60 ha	
13	87 m ³	1,50 ha	

Un recensement des affouagistes à venir s'avère donc indispensable avant d'engager la totalité du programme.

Si vous êtes potentiellement intéressés par une coupe à réaliser en 2021, merci de vous rapprocher de la mairie qui vous donnera tous les renseignements utiles.

Délibération n° 2020/09/38

Délégations consenties au maire par le conseil municipal. Précisions apportées à la délibération n° 2020/05/20 prise en date du 27 mai 2020

Monsieur le Maire rappelle que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L.2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. La délibération n° 2020/05/20 prise lors de l'installation du conseil établit la liste de ces délégations. Sur observations des services de l'Etat, il convient ici de préciser les montants maximums autorisés lorsque la délégation en fait mention (droit de préemption, travaux, acquisitions...). La délibération, modifiée en ce sens, est consultable en mairie.

Unanimité

Délibération n° 2020/09/39

Sécurisation des équipements publics : porche de l'église – Demande de subvention régionale au titre du Bonus relance 2020-2021

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de sécuriser au plus tôt le porche de l'église dont les nombreuses fissures portent à envisager un danger pour les usagers.

Cette petite église de style roman, adossée au rocher, constitue un bâtiment public exceptionnel appartenant au patrimoine de la commune.

Un aménagement de l'accès à l'église (installation d'une rampe dans les escaliers) sera également réalisé.

Les devis réalisés pour la totalité de cette opération s'élèvent à environ soixante-dix mille euro hors taxes.

Le conseil municipal décide d'inscrire ces travaux dans le cadre du plan de relance de l'économie locale mis exceptionnellement en place par la Région AURA dans cette période de crise sanitaire.

Unanimité

Questions diverses et informations

- Emplacements réservés au PLUi de la Semine. Dossier en cours, présenté ultérieurement.
- Un exemplaire du règlement du PLUi de la Semine est distribué à chacun des membres de la commission urbanisme, à leur demande. En vue d'une éventuelle modification du PLUi, Monsieur le Maire demande à chacun de faire remonter auprès du secrétariat d'éventuelles observations.
- Point sur les travaux de construction de la micro-crèche. Une entreprise prend du retard et c'est tout le chantier qui risque d'être bouleversé.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 20h15

Le Maire,
Alain LAMBERT


